

Chiffres clés de SEERC - Eaux de Provence

› Une organisation territoriale étendue

Pour offrir un service sur mesure, la SEERC dispose d'une organisation territoriale étendue et de compétences intégrées :

- 272 salariés
- Trois agences territoriales basées à Istres (13), La Seyne sur Mer (83) et Digne-les-bains (04) secondées par des agences techniques
- Une agence spécialisée dans les prestations pour les industriels.
- Une agence clientèle maîtrisant toute la chaîne client du relevé des compteurs à l'encaissement des factures.
- Des laboratoires d'analyses intégrés et agréés pour un meilleur suivi analytique et une plus grande réactivité en cas de crise.
- Un magasin central basé à Istres

› Patrimoine délégué ou en prestation de service au 31 décembre

- 2 322 kilomètres de réseau de distribution d'eau potable.
- 1 322 kilomètres de réseau de collecte d'eaux usées.
- 32 kilomètres de réseaux de collecte d'eaux pluviales.
- 121 sites de stockage.
- 68 installations de production.
- 58 stations d'épuration
- 130 211 clients eau potable et 99 457 clients assainissement.

La SEERC est une entreprise certifiée ISO 9001-2000.

L'Agence Alpes du Sud, secteur Hautes Alpes

➤ **Organisation de l'agence Alpes du Sud et du secteur Hautes Alpes**

L'agence Alpes du Sud, dirigée par Renaud Camus, est organisée de la façon suivante :

Trois secteurs géographiques :

- Le secteur Hautes Alpes sous la responsabilité d'Olivier Fabre
- Les secteurs Haute Provence et Val de Durance sous la responsabilité de Jean-Louis Gueguen

Des services spécialisés intervenants sur l'ensemble de l'agence :

- Electromécanique, Maintenance des usines
- Exploitation des installations d'assainissement
- Ordonnancement

Ainsi que deux responsables des travaux concessifs : Bruno Triboulet sur le Briançonnais et Cédric Geneys pour Digne.

Le secteur Hautes Alpes, sous la responsabilité d'Olivier Fabre, dispose en plus des moyens précédents :

- De 11 agents dirigés par Olivier Fabre pour les activités eau et réseaux d'assainissement, et usines
- D'un magasin de pièces détachées
- D'un accueil clientèle

🔗 Au service de la clientèle, secteur Hautes Alpes

➤ Une équipe de professionnels



Accueillir le client répondre à ses demandes ou à ses réclamations au bureau, par téléphone, par courrier, relever les compteurs, calculer les factures, recouvrer les créances en effectuant un suivi particulier des clients en difficulté telles sont les missions de la trentaine de professionnels au service des clients consommateurs.

L'Agence Clientèle dirigée par Marie-Christine Gout est organisée en 4 services, complétés par des accueils physiques :

- Service facturation : Frédéric Duclos
- Service relevé des compteurs : Hervé Medina
- Service encaissement, recouvrement , contentieux : Françoise Gelas
- Commercial Grands Comptes : Claude Tildac

Au service de la clientèle, secteur Hautes Alpes

► Le centre de relations clientèle

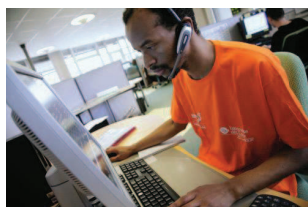
60 heures d'accueil téléphonique par semaine !

Pour les appels d'ordre administratif, les clients peuvent joindre le centre d'appels du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures sans interruption et le samedi de 8 heures à 13 heures au numéro Azur 810 457 457 (prix d'un appel local).

Pour les appels d'urgence, ils peuvent à tout moment, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, joindre un conseiller au 0 810 757 757.

Le centre de relations clientèle de la SEERC est situé au Pontet dans le Vaucluse et emploie 14 téléconseillers.

Cette année, le CRC a répondu à 102 401 appels clients. La répartition des appels par motif est la suivante :



Famille d'appel	Nombre d'appel	% d'appel
ENCAISSEMENT	26 344	30,28%
ABONNEMENT	23 012	26,45%
DISTRIBUTION	13 543	15,57%
FACTURATION	10 325	11,87%
RELEVÉ	4 727	5,43%
ASSAINISSEMENT	4 348	5,00%
SERVICES	2 172	2,50%
RELATIONS EXTERIEURES	1 841	2,12%
AGENCE EN LIGNE	431	0,50%
QUALITE EAU	215	0,25%
CHANTIER	28	0,03%
RAPPEL SUR DEMANDE	11	0,01%

Il existe une agence d'accueil pour les personnes préférant se déplacer ou ayant une difficulté à bien s'exprimer par téléphone :

Les clients sont accueillis à Briançon, 27 route des maisons blanches, de 9h à 12h du lundi au vendredi

Au service de la clientèle, secteur Hautes Alpes

➤ Le paiement à la carte

La SEERC s'est adaptée à la demande de ses clients et offre de multiples possibilités de règlement des factures.

- par chèque bancaire ou par TIP, à la **SEERC** - TSA 50013 - 69904 LYON CEDEX 20
- en espèces par mandat compte au bureau de poste sans frais
- par prélèvement automatique : mensuel, trimestriel ou semestriel
- par carte bleue en téléphonant au 0810 457 457 (coût d'un appel local)
- par internet en se connectant sur www.lyonnaise-des-eaux.fr

➤ L'agence en ligne

Elle est accessible via le site www.lyonnaise-des-eaux.fr

Les clients de la Seerc peuvent d'un clic accéder aux services suivants :

- Visualiser leur facture
- Consulter leur historique de consommation
- Saisir leur index (avec un contrôle de cohérence)
- Souscrire au prélèvement de leur facture, ou se mensualiser, le calcul des mensualités se faisant automatiquement
- Payer leur facture en ligne en toute sécurité par carte bancaire
- Demander des devis
- Adresser un mail au service consommateur de la SEERC automatiquement



Au service de la clientèle, secteur Hautes Alpes

> L'Eau & Vous, le magazine en ligne

L'une des principales attentes de nos clients est l'information. La SEERC Eau de Provence est présente sur internet à travers le « webzine » de L'Eau & Vous <http://www.leauevous.fr/>.

Cette formule en ligne permet à l'ensemble des clients consommateurs y compris les clients indirects, habitant en logement collectif et ne recevant pas de facture d'eau d'obtenir une information pratique et claire sur l'eau du robinet.

Ce magazine instaure avec les clients une relation de confiance et de proximité, par la nature locale des informations apportées. Un lien permet de poser des questions en ligne.

La Seerc participe activement à la rédaction de ce support mis en place par Lyonnaise des Eaux via un comité de rédaction mensuel.

Vous êtes ici dans : Accueil

L'eau & vous
VOTRE MAGAZINE DE L'EAU

eau quotidien | santé & plaisir | environnement | près de chez vous

SANTÉ & PLAISIR
L'eau du robinet, partenaire de votre nutrition
Réintroduire l'eau au cœur de l'alimentation des jeunes : un geste essentiel à mettre en pratique, surtout quand on sait que le nombre de juniors en surpoids en France ne cesse de croître...
... Lire la suite

L'AVIS D'EXPERT
Jean-Michel Cohen
Médecin nutritionniste
" L'eau se consomme à tous les repas "

L'EAU ET VOTRE SANTÉ
4 bonnes raisons de boire de l'eau du robinet

C'EST LE MOMENT DE ...
...mettre de l'art dans l'eau
Depuis le 9 mars et jusqu'au 4 septembre, à Saintes ; ...
...découvrir les Océans
Depuis le 3 avril, la Cité de la Mer de Cherbourg vous propose ...

LETRE D'INFORMATION
Entrez votre adresse email
Entrez votre code postal
Je m'abonne

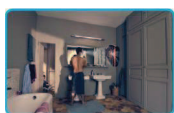
🔗 Au service de la clientèle, secteur Hautes Alpes

➤ Nouveaux services aux clients



Nous proposons aux clients particuliers une gamme de nouveaux services dont l'Alerte fuite, le Relevé à distance des compteurs ainsi que l'Assurance et assistance fuite.

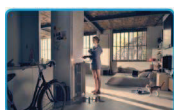
Les services proposés répondent à de réelles attentes des consommateurs et illustrent la volonté de Lyonnaise des Eaux de se tourner de plus en plus vers les particuliers et d'intégrer des enjeux liés aux économies d'eau et à la préservation des ressources en eau.



Le « service Alerte fuite » permet d'être averti en temps réel, par SMS ou par courriel, dès qu'une anomalie de consommation ou un risque de fuite est détecté au domicile du client.



Le service « Relevé à distance » des compteurs permet aux consommateurs de ne plus être présents à leur domicile lors du passage du relevé des compteurs d'eau. Une solution qui permet également d'établir des factures non plus sur des estimations mais systématiquement sur des consommations réelles.



Le service « Assurance et assistance fuite » permet aux consommateurs de bénéficier du remboursement de la surconsommation d'eau liée à une fuite, d'une assistance réparation 24h/24 et 7j/7 et d'une assistance juridique.

Ces nouveaux services s'adressent également aux professionnels de l'habitat collectif et aux gestionnaires de parcs immobiliers pour lesquels a été créée la gamme « LYONNAISE DES EAUX PRO ». Cette gamme propose des solutions pour une gestion maîtrisée de l'eau : outils d'alerte et d'analyse des consommations, gestion multi-compteurs, répartition précise des charges etc. On y trouve également l'alerte fuite ainsi qu'une série de services additionnels comme la récupération de l'eau de pluie ou la valorisation énergétique des eaux usées.

En proposant de nouveaux services directement aux « consommateurs-particuliers » Lyonnaise des Eaux accompagne ses clients les collectivités dans les efforts qu'elles déploient pour promouvoir des solutions d'économies d'eau et toujours plus respectueuses de la ressource et des milieux naturels.

Les collectivités auront la possibilité d'intégrer ces nouveaux services dans la délégation de service public ou bien, au contraire, décider de laisser le choix aux consommateurs d'y souscrire individuellement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Service de l'assainissement

Indicateurs de performance - pour les services soumis à l'examen de la CCSPL:

Taux de débordement	0,35 / 1000 clients
Taux de curage curatif	5,89 / 1000 clients
Taux de points noirs	0,13 / 100 Km
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100 %
Taux de réclamations	2,1 %
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui
Taux des impayés	2,60 %

► Indicateurs de performance

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site www.eaudanslaville.fr.

Caractéristique technique du service:

Nombre d'abonnements assainissement	14 266
Taux de raccordement	0 %
Nb d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
Linéaire de réseaux	186 544 ml
Nb de postes de relèvement EU	7
Nb de stations d'épuration	13
Quantité de boues issues des ouvrages d'épurations	629 tonnes de MS

(1): Données "Non Renseignées", car données eau potable non disponibles

Service de l'assainissement

Indicateurs de performance:

Politique patrimoniale	60 %
Taux de boues évacuées selon la filière conforme	100 %

Actions de solidarité et de coopération:

Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	0
Montant des abandons de créances au titre du FSL	Sans Objet

➤ Dépollution, satisfaction des usagers, accès à l'eau et certification :

Par souci de continuité avec la production des données, sont ici présentés les indicateurs de performance du référentiel mis au point par la FP2E en 2004, fournis depuis cette date dans le rapport annuel, et qui ne figurent pas parmi les indicateurs demandés par le décret du 2 mai 2007.

Conformité réglementaire des rejets à l'arrêté préfectoral	85 %
Mesure de satisfaction	Oui
Commission consultative SPL	Oui
Fond Solidarité Logement	Oui
certification ISO 9002	Oui
certification ISO 14001	Non
Laboratoire accrédité	Oui

➤ Prix de l'assainissement

Communes	Libellé facturé	Montant
La Salle les Alpes, Le Monetier, Saint-Chaffrey, Montgenèvre, Briançon, Villar Saint Pancrace	Total facture assainissement 100 m3	220,14 € TTC
	Rémunération de la SEERC	182,08 € HT
Villar d'Arène, Cervière, Nevache, Puy Saint-André, La Grave	Total facture assainissement 100 m3	189,46 € TTC
	Rémunération de la SEERC	154,48 € HT
Val des Près	Total facture assainissement 100m3	241,58 € TTC
	Rémunération de la SEERC	203,90 € HT

Le prix moyen eau et assainissement TTC en France est le suivant : 424,80 € (source FP2E 2009).

Compte-rendu technique d'exploitation assainissement

Contexte contractuel	28
Le patrimoine : la collecte des eaux usées	30
Le patrimoine : les ouvrages de traitement	34
Le patrimoine : les ouvrages de traitement	37
Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la collectivité	40
Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la SEERC	42
Les réseaux d'eaux usées	48
Les postes de relèvement	54
Les stations d'épuration	55
La qualité de l'épuration	59
La qualité de l'épuration: la réglementation en vigueur	64
La relation clients	66
Les appels clients	68
Le prix du service de l'assainissement	71

Contexte contractuel

> La vie du contrat d'affermage

2006		Contrat d'affermage d'origine
------	--	-------------------------------

Le contrat de concession intègre, pour les 12 Communes de la Communauté de Communes du Briançonnais :

1. Le financement (déduction faite des subventions), la conception, la réalisation, et l'exploitation des nouveaux ouvrages suivants :

- la station d'épuration intercommunale du Chazal, avec le raccordement des systèmes d'assainissement de Montgenèvre et de Val-des-Prés,
- les collecteurs de raccordement des systèmes d'assainissement de Montgenèvre, de Puy St André (Chef-Lieu) et de Val des Prés,
- les ouvrages d'épuration et les réseaux de transfert nécessaires à la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectif de la Grave et de Villar d'Arène,
- l'installation de traitement des sous-produits d'assainissement de l'ensemble des systèmes d'assainissement de la Collectivité,
- l'autosurveillance réglementaire des réseaux de collecte,
- les travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux communaux,
- la mise aux normes des systèmes d'assainissement de Cervières et de Névache,
- le raccordement des hameaux principaux aux réseaux d'assainissement collectif,

2. l'exploitation de l'ensemble des ouvrages relatifs aux systèmes d'assainissement collectif;

3. l'exploitation des stations d'épuration de Montgenèvre et de Val des Prés – La Vachette, jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration du Chazal,

4. la conduite des relations avec les usagers du service de l'assainissement du périmètre de la convention,

5. la facturation et le recouvrement pour le compte de la Collectivité des redevances de toutes natures, afférentes au service de l'assainissement,

Contexte contractuel

> Cadre contractuel

Le contrat liant la Communauté de Communes du Briançonnais et la S.E.E.R.C. est un contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif intégrant la conception, la réalisation et le financement, par le délégataire, des investissements nécessaires à la remise aux normes des installations de collecte et de traitement des eaux usées. La répartition des financements est donnée ci-après :

Financiers	Montants Investis
Financements Publics	9.163 k€ HT
<i>dont Agence de l'eau</i>	7.490 k€
<i>dont Conseil Général</i>	577 k€
<i>dont Conseil Régional</i>	577 k€
<i>dont C.C.B.</i>	519 k€
Financement Concessionnaire	20.318 k€ HT
Somme des financements	29.481 k€ HT

Le contrat soumet le délégataire à un ensemble d'obligations de résultats permettant de garantir la continuité de service public depuis la collecte des eaux usées au niveau des branchements particuliers en domaine public, jusqu'au traitement de ces eaux (et des sous produits d'assainissement), en passant par la relation clientèle avec les usagers du service.

L'obligation de continuité de service à laquelle est soumis le délégataire comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement existants mais comprend également l'obligation de procéder au renouvellement des équipements et des canalisations nécessaires au bon acheminement et au bon traitement des eaux usées.

Le renouvellement des équipements et des canalisations est financé par un fonds annuel de travaux. Les constructions de stations d'épuration, les raccordements de hameaux au système d'assainissement collectif, et les autres travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement sont financés dans le cadre d'un plan concessif d'investissement pluriannuel.

La relation clientèle fait partie intégrante des services assurés par le délégataire. La nature de ces relations (téléphoniques, accueil physique...) est décrite dans le chapitre "Au service de la clientèle".

En contrepartie des charges d'exploitation et de financement, la SEERC perçoit auprès des usagers du service une rémunération, comprenant, conformément aux préconisations de l'article L 224-12-4-I de la Loi sur l'Eau, une part fixe (abonnement) associée à une part variable, proportionnelle aux volumes d'eau potable consommés au niveau du compteur ou facturée forfaitairement pour les communes non équipées de compteur chez les usagers.

Les modalités pour la facturation des usagers du service ont été définies et formalisées dans le cadre de conventions de facturation indépendantes liant chacune des communes avec la SEERC et la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le patrimoine : la collecte des eaux usées

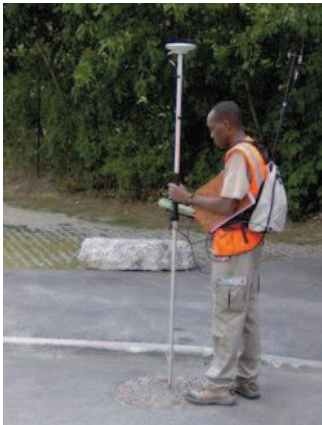
> Introduction

Les installations de collecte des eaux usées sont composées de:

- branchements individuels aux réseaux d'assainissement,
- réseaux de collecte,
- postes de relèvement,
- déversoirs d'orages.

> Les réseaux

Après une campagne de repérage des réseaux d'assainissement en 2006, la numérisation et la mise à jour des plans SIG a été conduite en 2007. Ces données sont mises à jour au fil des travaux d'extensions ou de dévoiement.

Commune	Linéaires de canalisations (mètres linéaires)	
Briançon	56.400	
Cervières	5.833	
La Grave	7.010	
La Salle les Alpes	18.630	
Le Monêtier-les-Bains	30.348	
Montgenèvre	10.274	
Névache	7.977	
Puy Saint André	3.591	
Saint Chaffrey	20.080	
Val des Prés	7.194	
Villar d'Arène	6.315	
Villard Saint Pancrace	12.892	
TOTAL	186.544	

L'ensemble des regards ont été repérés au format Lambert III (repérage GPS x,y,z) afin de connaître leur localisation précise et les profondeurs des ouvrages (radiers).

Le patrimoine : la collecte des eaux usées

► Les postes de relèvement

Evolution du nombre de postes de relèvement :

	2006	2007	2008	2009
Nombre de postes de relèvement	4	7	7	7

Description des postes de relèvement :

Commune	Désignation du site	Capacité (en m ³ /h)
Val des Prés	PR La Vachette Val des Prés	2 x 15
Puy Saint André	PR Le Clos du Vas	2 x 20
Briançon	PR STEP du Chazal	2 x 330
Montgenèvre	PR STEP Les Alberts	2 x 20
Briançon	PR Le Chabas	2 x 20
Briançon	PR Saint Blaise	2 x 30
Briançon	PR Chamandrin	2 x 45

► Les déversoirs d'orage

Les déversoirs d'orage sont des ouvrages situés sur les réseaux d'assainissement unitaires ou semi-séparatifs et permettant, afin de ne pas surcharger hydrauliquement les réseaux, de déverser au milieu naturel les eaux claires météoriques.

Les déversoirs d'orage doivent être conçus pour déverser les trop pleins d'eau, en période de pluie et doivent permettre de garantir l'absence de déversement par temps sec.

Ces ouvrages sont soumis à une autosurveillance régie par l'arrêté du 22 juin 2007. Elle consiste en la mise en place d'un ensemble d'outils de mesure, d'interprétation et de transmission de données aux autorités de contrôle (Agence de l'Eau et Police de l'Eau), destinés à apprécier le fonctionnement du système d'assainissement.

L'instrumentation des déversoirs d'orage s'inscrit dans le cadre de cette autosurveillance des réseaux d'assainissement. Elle a pour objet la quantification des rejets du réseau d'assainissement vers le milieu récepteur, afin de s'assurer des objectifs de réduction des flux de substances polluantes. Les bilans de flux rejetés doivent figurer dans les rapports d'autosurveillance transmis chaque mois, chaque année et à la suite de chaque incident, à la DDAF et à l'Agence de l'Eau.

Les déversoirs d'orage concernés sont ceux se situant sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg de DBO₅/jour (soit 2 000 équivalents habitants).

Le patrimoine : la collecte des eaux usées

Les mesures et leur degré de précision sont gradués en fonction de la charge de pollution organique collectée par le tronçon sur lequel se trouve le déversoir d'orage :

- Les déversoirs d'orage situés sur un tronçon transportant une charge brute de pollution organique en temps sec supérieure à 120 kg DBO₅/j nécessitent l'installation d'un appareillage permettant d'estimer les flux hydrauliques déversés au milieu naturel et mesurer les fréquences de déversement,
- Les déversoirs d'orage situés sur un tronçon transportant une charge brute de pollution organique en temps sec supérieure à 600 kg DBO₅/j nécessitent l'installation d'un appareillage permettant de mesurer les flux hydrauliques déversés au milieu naturel et permettant d'estimer les charges organiques déversées.

7 déversoirs supérieurs à 600 kgDBO5/j	6 déversoirs compris entre 120 et 600 kgDBO5/j	Déversoirs inférieurs à 120 kgDBO5/j
Comptage de Villeneuve	Déversoir Touches des Ruines	Déversoirs sur les réseaux des communes
Déversoir de Villeneuve	Déversoir Toupidek	
Déversoir de Grande Charrière	Déversoir Paint Ball	
Déversoir Services Techniques St Chaffrey	Comptage Villard Saint Pancrace	
Déversoir Clôt Jouffrey	Comptage Monetier	
Comptage St Chaffrey	Déversoir Moulin Baron	
Entrée STEP		
MESURE EN CONTINU	ESTIMATION DES FREQUENCES DE DEVERSEMENT	PAS DE SUIVI PARTICULIER

Travaux réalisés

En 2009, l'ensemble des déversoirs d'orage ont été équipés :

- Pour les déversoirs d'orage collectant une charge comprise entre 120 et 600 Kg de DBO₅/J : Les travaux ont consisté à reprendre les fonds de regards, renouveler les seuils de déversement, installer des sondes capacitatives, mettre en place un système de télésurveillance et programmer la supervision technique afin que les agents d'exploitation (y compris en horaires d'astreinte) puissent être informés et intervenir après chaque déversement (enquête sur site, analyse de l'origine de la surverse, déclaration aux services de la Police de l'Eau...)
- Pour les déversoirs d'orage collectant une charge supérieure à 600 Kg de DBO₅/J : Les ouvrages étant situés au niveau des comptages, les travaux ont consisté à modifier les seuils de déversement (réalisation de "seuils fins à déversements dénoyés"), en l'établissement de lois hydrauliques de déversements (lois hydrauliques de corrélation entre la hauteur d'eau et le débit déversé), mise en place de sondes de mesures, mise en place d'un système de télésurveillance et programmation de la supervision associée.

Le patrimoine : la collecte des eaux usées

- Les travaux métrologiques ont été présentés et validés par les services de l'Agence de l'Eau ainsi que de la police de l'eau,
- Le rapport d'autosurveillance réseau (rapport définissant les lois hydrauliques, la géométrie des ouvrages de surverse ainsi que les modalités de transmission des informations collectées par une supervision informatique) a été présenté et validé,
- En complément des travaux de métrologie, les services de la Police de l'Eau ont demandé l'installation de 5 pluviographes à augets (sur les communes de Montgenèvre, Monetier, La Salle les Alpes, Saint Chaffrey et Briançon) afin de pouvoir corrélérer les épisodes de déversements avec la pluviométrie, et encore mieux comprendre le fonctionnement des réseaux d'assainissement en temps de pluie,
- Enfin, depuis l'installation de la métrologie, 2 déversoirs d'orages présentent des déversements récurrents (DO de Touches des Ruines sur la commune du Monetier ainsi que le DO des services techniques de Saint Chaffrey). Des investigations complémentaires ont été engagées début 2010 afin de comprendre l'origine de ces déversements au milieu naturel.

Le patrimoine : les ouvrages de traitement

➤ Introduction

Sont décrits ici les ouvrages d'épuration situés sur les 12 communes de la Communauté de Communes, comportant 13 unités de traitement.

➤ Station d'épuration de Pur'Alpes - Briançon

Les caractéristiques de la nouvelle station d'épuration du Briançonnais, installée sur la commune de Briançon sont :

Capacité nominale (en eq.hab)	84 500					
Année de mise en service	2008					
Filière de traitement	Physico - chimique / Biologique / Désinfection UV					
Filière boues	Centrifugeuses					
Niveau de rejet	Para-mètres	DBO5	DCO	MES	PT	N-NH ₄
	Concentration (mg/l)	25	125	35	2	15
	Rendement (%)	80%	75%	90%	80%	70%
	Désinfection des eaux avant rejet du 1 ^{er} mai au 30 septembre (limite de 100.000 u/100 ml)					
Charge hydraulique nominale (m3/j)	15.300 m ³ /j					
Charge organique nominale (kgDBO5/j)	4.208 kg DBO ₅ /j					
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	52 bilans / an - 40 bilans simples + 12 bilans complets					

Cette station d'épuration traite les effluents des communes du Monétier les Bains, la Salle les Alpes, Saint Chaffrey, Briançon, Villard Saint Pancrace et Puy Saint Pierre, cette dernière commune étant en dehors du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.

➤ Décanteur digesteur du Lauzet - Le Monétier les Bains

Capacité nominale (en eq.hab)	400
Population raccordée en basse saison	20 hab.
Population raccordée en haute saison	350 hab.
Niveau de rejet	Norme D1 (rendement DBO ₅ >30% et rendement MES>50%)
Procédé de traitement	Décanteur - Digesteur
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	1 bilan simple / an

Le patrimoine : les ouvrages de traitement

➤ Décanteur digesteur des Boussardes - Le Monétier-les-Bains

Caractéristiques du décanteur digesteur des Boussardes - commune de Monétier-les-Bains :

Capacité nominale (en eq.hab)	100
Population raccordée en basse saison	20 hab.
Population raccordée en haute saison	100 hab.
Niveau de rejet	Norme D1 (rendement DBO5>30% et rendement MES>50%
Procédé de traitement	Décanteur - Digesteur
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	0 bilan / an

➤ Station d'épuration de Montgenèvre - Chef lieu

Caractéristiques de la station d'épuration de Montgenèvre :

Capacité nominale (en eq.hab)	12 000					
Année de mise en service	Juin 1976, travaux d'aménagement réalisés en 1988					
Filière de traitement	Physico-chimique					
Filière boues	Filtre à bande					
Niveau de rejet	Para-mètres	DCO	DBO5	MES	PT	NH4+
	Concentration (mg/l)	125	25	35	2	15
	Rendement (%)	75%	80%	90%	80%	70%
Charge hydraulique nominale (m3/j)	2.000 m3/j					
Charge organique nominale (kgDBO5/j)	400 kgDBO5/j					
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	24 bilans / an - 12 bilans complets + 12 bilans simples					

Cette station d'épuration sera déconnectée, nettoyée et désinfectée après raccordement de Montgenèvre au réseau d'assainissement de Briançon.

Le patrimoine : les ouvrages de traitement

Station d'épuration des Alberts - Montgenèvre

Caractéristiques de la station d'épuration des Alberts :

Capacité nominale (en eq.hab)	1 000				
Filière de traitement	Biodisques				
Filière boues	Clarificateur - Digesteur				
Niveau de rejet	Para-mètres	DCO	DBO5	MES	NTK
	Concentration (mg/l)	120	35	40	56
Capacité hydraulique nominale (m3/j)	225 m3/j				
Capacité organique nominale (kgDBO5/j)	60 kgDBO5/j				
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	2 bilans / an - 2 bilans simples				

Station d'épuration de Névache village Roubion - Névache

Caractéristiques de la station d'épuration de Névache village Roubion :

Capacité nominale (en eq.hab)	2 000			
Population raccordée en basse saison	250 hab.			
Population raccordée en haute saison	2.700 hab.			
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur - Lits d'infiltration			
Niveau de rejet (en mg/l)	Para-mètres	DCO	MES	DBO5
	Concentration (mg/l)	125	35	25
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	2 bilans / an - 2 bilans simples			

Cette station d'épuration doit être remplacée par une nouvelle installation d'une capacité de 3 000 équivalent habitants. Ces travaux doivent débuter en 2010 après obtention des autorisations administratives.

Le patrimoine : les ouvrages de traitement

➤ Décanteur digesteur de Plampinet - Névache

Caractéristiques du décanteur digesteur de Plampinet :

Capacité nominale (en eq.hab)	150
Population raccordée en basse saison	40 hab.
Population raccordée en haute saison	200 hab.
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur
Niveau de rejet	Norme D1 (rendement DBO5 > 30% et rendement MES > 50%)
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	0

Cette station d'épuration doit être réhabilitée dans le cadre des travaux concessifs (Elle le sera dans le courant de l'année 2010).

➤ Station d'épuration du Clos du Vas - Puy Saint André

Caractéristiques de la station d'épuration du Clos du Vas :

Capacité nominale (en eq.hab)	500
Population raccordée en basse saison	240 hab.
Population raccordée en haute saison	400 hab.
Filière de traitement	Biodisques
Niveau de rejet	Norme D1 (rendement DBO5 > 30% et rendement MES > 50%)
Nombre de bilan d'autosurveillance requis	1 bilan / an - 1 bilan simple

➤ Décanteur digesteur du chef lieu - Puy Saint André

Caractéristiques du décanteur digesteur du chef lieu :

Capacité nominale (en eq.hab)	300			
Population raccordée en basse saison	240 hab.			
Population raccordée en haute saison	540 hab.			
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur			
Niveau de rejet (en mg/l)	Para- mètres	DBO5	DCO	MES
	Concentra- tion (mg/l)	25	125	35
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	1 bilan / an - 1 bilan simple			

Cette station d'épuration doit être abandonnée suite au raccordement des effluents de Puy Saint André à la station d'épuration du Briançonnais, prévu en 2010.

Le patrimoine : les ouvrages de traitement

➤ **Décanteur - Digesteur de la Vachette - Val des Prés**

Caractéristiques du décauteur digesteur de la Vachette :

Capacité nominale (en eq.hab)	800
Population raccordée en basse saison	150 hab.
Population raccordée en haute saison	800 hab.
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur
Niveau de rejet	Norme D1 (rendement DBO5 > 30% et rendement MES > 50%)
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	1 bilan / an - 1 bilan simple

Cette station d'épuration doit être abandonnée suite au raccordement des effluents de Val des Prés à la station d'épuration du Briançonnais.

➤ **Décanteur digesteur du Rosier - Val des Prés**

Caractéristiques du décanteur - digesteur du camping du rosier :

Capacité nominale (en eq.hab)	300
Population raccordée en basse saison	300 hab.
Population raccordée en haute saison	1.500 hab.
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur
Niveau de rejet	Norme D2 (concentration en DBO5 < 35 mg/l)
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	1 bilan / an - 1 bilan simple

Cette station d'épuration doit être abandonnée suite au raccordement des effluents de Val des Prés à la station d'épuration du Briançonnais.

➤ **Décanteur digesteur du Pied du Col - Villar d'Arène**

Capacité nominale (en eq. hab)	200
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur

➤ **Décanteur digesteur des Ayes - Villard Saint Pancrace**

Caractéristiques du décanteur digesteur des Ayes - commune de villard Saint Pancrace:

Capacité nominale (en eq.hab)	10
Filière de traitement	Décanteur - Digesteur
Nombre de bilans d'autosurveillance requis	0

Le patrimoine : les ouvrages de traitement

> Notes :

- Les populations raccordées en basse saison et en haute saison ont été déterminées dans le cadre des Schémas Directeurs d'Assainissement
- Les capacités hydrauliques et organiques nominales sont des données constructeur, validées par les manuels d'autosurveillance.
- Le nombre de bilans d'autosurveillance requis ainsi que les normes de rejet sont définis par la réglementation et notamment l'arrêté du 22 juin 2007. La planification des bilans d'autosurveillance est soumise à la validation du SATESE 05 chaque début d'année.
- L'ensemble du planning d'autosurveillance demandé par les services de l'état a été respecté (en nombre et aux dates prévues).
- En complément des contrôles réglementaires, les agents d'exploitation réalisent des bilans métrologiques mensuels sur l'ensemble des ouvrages d'autosurveillance.

Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la collectivité

> Introduction

Le contrat de concession de l'assainissement collectif définit les devoirs et obligations de la SEERC et de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Il est stipulé que les extensions, dévoiement de réseaux ainsi que certaines réhabilitations restaient à la charge de la Communauté de Communes.

Aussi, en fonction du contexte, deux possibilités s'offrent à la Collectivité pour traiter ces travaux :

- la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque les Communes souhaitent également réaliser d'importants travaux d'aménagement de voirie ou de mise en valeur de quartier.
- la maîtrise d'ouvrage directe avec l'appui d'un maître d'œuvre.

> Opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage déléguée

Bien que ces opérations ne s'inscrivent pas directement dans l'objectif de réduction des eaux claires parasites ou dans le cadre du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement vétustes que poursuit la CCB à travers la mise en œuvre de la délégation du service public de l'assainissement collectif dans le Briançonnais, il semble opportun de réaliser en même temps des travaux sur le réseau d'assainissement par anticipation et précaution sur les zones prochainement pavées et dans un souci de limitation de la gêne pour les usagers.

La réhabilitation de l'ensemble des ouvrages, relevant simultanément de la compétence de deux Maîtres d'ouvrage, la Commune concernée et la Communauté de Communes du Briançonnais, ces derniers désignent à travers une convention, celui d'entre eux qui en assurera la conduite de l'opération dans sa totalité. Cette convention précise les conditions d'organisation de la Maîtrise d'ouvrage exercée en en fixe le terme.

- Villard Saint Pancrace : réhabilitation et extension du réseau d'assainissement rue de la Croix de Bretagne pour un montant estimé à 112 000 € TTC.
- Saint Chaffrey : extension du réseau d'assainissement afin de relier la nouvelle gendarmerie au réseau intercommunal. Montant de l'opération : 66 968.35 € TTC.
- Puy Saint André : extension du réseau d'assainissement en sortie du village – Chef Lieu pour permettre le raccordement d'une nouvelle zone urbanisable. Montant prévisionnel de l'opération : 33 500,00 € TTC.

Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la collectivité

Travaux d'extensions de réseaux

Dans le cadre de ces travaux, la Communauté de Commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à bons de commande au bureau d'étude Paul Vollin Ingénierie pour une durée de trois ans et un montant maximum de 48 000 € HT / an.

En 2009, le bureau d'étude a travaillé sur les projets sur les Communes de Briançon, Monétier les Bains, La Salle les Alpes, Puy Saint André.

Travaux réalisés :

- Puy Saint André – Pierre Feu : il s'agit d'une extension de réseau afin de permettre le raccordement d'un particulier et de sortir le réseau d'assainissement communautaire de propriétés privées. Montant de l'opération : 47 822.48 € TTC.
- La Salle les Alpes – Pont du milieu : Le Conseil Général des Hautes Alpes et la Commune ont rehaussé le pont du milieu. Ces travaux font suite aux inondations du printemps 2008. Une canalisation assainissement, en encorbellement, a dû être déviée pendant la durée des travaux puis reposée. Montant de l'opération : 81 449.78 € TTC.
- La Salle les Alpes – Propriété LEBLANC : Dévoiement de réseau en propriété privée afin de permettre la construction de la parcelle. Montant de l'opération : 12 091.56 € TTC.
- Saint Chaffrey – Parking des Moniteurs : Extension de réseau pour permettre le raccordement de la résidence de tourisme du Rocher Blanc 2 construite par MGM. Montant de l'opération : 31 795.66 € TTC.

Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la SEERC

> Introduction

Dans le cadre de ses engagements contractuels, la SEERC a financé et réalisé les renouvellements d'installations décrits ci-après.

> Renouvellement "hors réseaux"

Conformément aux dispositions contractuelles, le renouvellement des équipements électromécaniques est géré à partir d'un fonds de renouvellement dont le montant est lissé sur la durée du contrat afin de ne pas déséquilibrer l'économie du contrat d'une année sur l'autre. L'évolution de ce fonds depuis l'origine du contrat est le suivant :

Date	Nature du renouvellement	Montants
14/04/2006	Première dotation du fonds : TP10A = 110- K = 1,039	+ 145 879 €
01/01/2007	Dotation du fonds : TP10A = 112, 4 - K = 1,059	+ 211 050 €
JANVIER 07	BRIANCON - STEP du CHAZAL - Renouvellement des membranes de la pompe à boues	- 2 795 €
JANVIER 07	BRIANCON - STEP du CHAZAL - Renouvellement de la pompe du Sédiflottazur	- 4 166 €
FEVRIER 07	BRIANCON - STEP du CHAZAL - Renouvellement du ballon d'air comprimé (Air industriel)	- 737 €
MARS 07	MONTGENEVRE - STEP du CHEF LIEU - Renouvellement débitmètre	- 1 329 €
AVRIL 07	BRIANCON - STEP du CHAZAL - Renouvellement du réducteur du dégrilleur courbe	- 914 €
AVRIL 07	BRIANCON - STEP du CHAZAL - Renouvellement du surpresseur d'air	- 667 €
MAI 07	NEVACHE - STEP du ROUBION - Renouvellement du système d'arrêt d'urgence du dégrilleur	- 127 €
JUIN 07	BRIANCON - STEP du CHAZAL - Renouvellement du compresseur fitre presse	- 2 035 €
JUILLET 07	MONTGENEVRE - STEP du CHEF LIEU - Renouvellement du moteur de l'agitateur du bassin de floculation, Renouvellement des capteurs de centrage du fitre à bande	- 1 111 €
OCT 07	BRIANCON - Renouvellement de la pompe de pressurisation	- 3 487 €
OCT 07	MONTGENEVRE - STEP du CHEF LIEU - Renouvellement des vitrages	- 1 458 €
31/12/2007	ETAT DU FONDS DE RENOUVELLEMENT HORS RESEAU	+ 192 222 €

Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la SEERC

> Renouvellement "hors réseaux"

Date	Nature du renouvellement	Montants
31/12/2007	ETAT DU FONDS DE RENOUVELLEMENT HORS RESEAU	+ 192 222 €
01/01/2008	Dotation du fonds : TP10A = 118,1 - K = 1,104	+ 338 101 €
JUILLET 08	MONTGENEVRE Les ALBERTS, PUY SAINT ANDRE Clos du Vas, NEVACHE Roubion : Renouvellement des lames de déversement des canaux débitmétriques	- 954 €
OCT 08	MONTGENEVRE - STEP du CHEF LIEU - Renouvellement des moteurs du racleur du bassin de décantaton	- 6 775 €
NOV 08	VAL DES PRES - PR La VACHETTE - Renouvellement d'une pompe de relevage	- 2 599 €
31/12/2008	ETAT DU FONDS DE RENOUVELLEMENT HORS RESEAU	+ 548 008 €
01/01/2009	Dotation du fonds : TP10A = 122,3 - K = 1,138	+ 227 004 €
MARS 09	PUY SAINT ANDRE - PR Clos du Vas - Renouvellement de l'armoire électrique ainsi que des 2 pompes de relevage	- 5 057 €
MAI 09	PUY SAINT ANDRE - STEP du Clos du Vas - Renouvellement des couvertures du décanteur primaire et du digesteur à boues (Renouvellement en acier inox)	- 8 307 €
MAI 09	MONTGENEVRE - STEP du CHEF LIEU - Renouvellement du compresseur d'air	- 835 €
MAI 09	LE MONETIER - STEP des BOUSSARDE - Renouvellement du grillage d'enceinte ainsi que du bras d'alimentation du lit bactérien	pour mémoire
31/12/2009	ETAT DU FONDS DE RENOUVELLEMENT HORS RESEAU	+ 760 813 €

Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la SEERC

Renouvellement réseaux

Dates	Nature du renouvellement	Montants
sept 06	VILLAR D'ARENE - Route de la Voute Romaine	- 11 918,39 €
nov 06	BRIANCON - Saint Blaise - Rue des Ecoles	- 9 369,18 €
nov 06	MONTGENEVRE - Rue de la Praya - "La Vieille Douane"	- 10 483,65 €
nov 06	LA SALLE LES ALPES - Route de Grenoble - Canalisation aérienne en traversée de Guisane	- 9 810,94 €
31/12/2006	Etat du fonds de renouvellement	- 41 582 €
mars 07	BRIANCON - Rond point de Chamandrin	- 7 400,55 €
juillet 07	BRIANCON - Raccordement de la rue de la petite Gargouille	- 10 675,47 €
août 07	BRIANCON - Chemin Vieux	- 16 228,29 €
sept 07	BRIANCON - Rue Bermont Gonnet - Réhabilitation par chemisage	- 22 766,14 €
oct 07	BRIANCON - Rue des Lampiers	- 5 242,25 €
31/12/2007	Etat du fonds de renouvellement	- 103 895 €
fév 08	VAL DES PRES - Le Rosier	- 2 697,86 €
avril 08	BRIANCON - Rue Mercerie	- 6 507,50 €
juin 08	BRIANCON - Avenue du professeur Forgue (5 sondages ponctuels : travaux d'exploitation)	0 €
01/07/2008	Dotation annuelle du fonds de renouvellement (TP10A = 122,1 - K = 1,137)	+ 97 175 €
juillet 08	VAL DES PRES - Torent du Valon	- 2 096,36 €
juillet 08	LA SALLE LES ALPES - Descente des Choulières	- 22 236,74 €
sept 08	LA GRAVE - Le Chazelet	- 6 998,67 €
juillet 08	LA SALLE LES ALPES - Chemin des Teintures	- 5 706,26 €
oct 08	LA GRAVE - Les Terrasses	- 2 888,62 €
31/12/2008	Etat du fonds de renouvellement	- 55 852 €

Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la SEERC

Renouvellement réseaux

Dates	Nature du renouvellement	Montants
31/12/2008	Etat du fonds de renouvellement	- 55 852 €
avril 09	VILLAR D'ARENE - Rue de la Mairie - Effondrement ponctuel, création de regard (travaux d'exploitation)	0 €
mai 09	MONTGENEVRE - Rue de Rochas	- 32 281,50 €
mai 09	LA SALLE LES ALPES - Rue de la Mairie (travaux dans le lit de la Guisane)	- 12 958,21 €
juin 09	LA SALLE LES ALPES - Torrent du Bez (travaux dans le lit du torrent)	- 30 751,16 €
01/07/2009	Dotation annuelle du fonds de renouvellement (TP10A = 122,9 - K = 1,143)	+ 195 455 €
sept 09	BRIANCON - Rue du Pont d'Aspheld	- 4 379,17 €
juillet 09	BRIANCON - Rue de la République	- 9 107,40 €
sept 09	VAL DES PRES - Canalisation aérienne en amont du PR de la Vachette	- 12 006,92 €
août 09	BRIANCON - Pramorel	- 2 958,58 €
sept 09	LA GRAVE - Les Terrasses	- 4 355,70 €
31/12/2009	Etat du fonds de renouvellement	+ 30 805 €

MONTGENEVRE - MAI 2009 - Renouvellement de collecteur rue de Rochas

Renouvellement de 90 ml de réseau d'assainissement en diamètre 250 mm rue de Rochas. Travaux sur un réseau en contre pente générant des nuisances olfactives récurrentes. La contre pente est due, dès la pose du collecteur d'assainissement, à la présence d'un câble électrique 20.000 V : Canalisation d'assainissement non dévoyée et simplement posée sur le fourreau électrique. Les travaux ont donc consisté à reprendre le profil et à dévoyer le réseau d'assainissement.

Montant des travaux = 32.281,50 € HT

LA SALLE LES ALPES - MAI 2009 - Renouvellement de canalisation Rue de la Mairie

Renouvellement d'une conduite d'assainissement située dans le lit de la Guisane. Canalisation fissurée sur 15 ml nécessitant la réalisation d'un coffrage bétonné ainsi que la mise en place d'un enrochement de protection. Travaux réalisés avec le support de l'ONEMA et du président du grand canal.

Montant des travaux = 12.958,21 € HT

Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la SEERC

➤ LA SALLE LES ALPES - JUIN 2009 - Renouvellement de canalisation Torrent du Bez

Renouvellement de conduite d'assainissement située dans le lit du torrent du Bez. Canalisation enportée dans le torrent et nécessitant un renouvellement complet. Travaux réalisés avec le support de l'ONEMA. Nombreuses interventions SEERC pendant l'instruction du dossier technique afin de permettre le bon écoulement des eaux usées.

Montant des travaux = 30.751,16 € HT



➤ BRIANCON - SEPTEMBRE 2009 - Rue du Pont d'Aspheid

Renouvellement de réseau d'assainissement suite à un effondrement ponctuel et à la présence de fissures en voute de conduite.

Montant des travaux = 4.379,17 € HT

➤ BRIANCON - JUILLET 2009 - Rue de la République

Renouvellement de 10 ml de réseaux d'assainissement suite à l'obstruction de racines ayant généré un débordement d'eaux usées.

Montant des travaux = 9.107,40 € HT

➤ VAL DES PRES - SEPTEMBRE 2009 - Canalisation aérienne en amont du poste de relevage de la Vachette

Renouvellement de la canalisation aérienne en amont du poste de relevage de la Vachette. Travaux réalisés avec le support et la validation technique des services de la Police de l'eau. Coordination de chantier avec les services d'ERDF (conduite électrique située sur la conduite). Mise en place d'un pompage des eaux usées afin d'éviter tout débordement pendant les travaux.

Montant des travaux = 12.006,92 € HT



Le patrimoine : les évolutions à l'initiative de la SEERC

➤ BRIANCON - AOUT 2009 - Renouvellement de canalisation sous Pramorel

Renouvellement de réseau d'assainissement sous Pramorel suite à un effondrement de conduite et débordement d'eaux usées.

Montant des travaux = 2.958,58 € HT



➤ LA GRAVE - SEPTEMBRE 2009 - Les Terrasses

Renouvellement de réseau au centre du bourg suite à effondrement longitudinal du réseau.

Montant des travaux = 4.355,70 € HT

Les réseaux d'eaux usées

► La gestion du curage des réseaux d'assainissement : Objectifs

Pour les réseaux séparatifs, la gestion du curage vise à atteindre 3 objectifs principaux :

- Maintenir la capacité des conduites en assurant le libre écoulement
- Éviter la septicité des eaux usées
- Protéger le patrimoine de la corrosion en limitant le risque d'émanation d'H₂S

Pour les réseaux unitaires, la gestion du curage vise à atteindre 4 objectifs principaux :

- Limiter la pollution du milieu naturel
- Maintenir la capacité des conduites en assurant le libre écoulement
- Éviter la septicité des effluents
- Protéger le patrimoine de la corrosion en limitant le risque d'émanation d'H₂S

Les zones sensibles à l'encrassement sont déterminées comme :

- Les tronçons situés à l'aval de « zones d'apports spécifiques » (industriels, restaurants, cantines, artisans, marchés, chantiers, voiries sans revêtement, parcs et jardins publics...).
- Les tronçons présentant des pentes ou une structure impropres à l'écoulement des eaux (pente / vitesse)
- Les tronçons générant des interventions récurrentes.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable d'enregistrer et d'analyser l'ensemble des interventions d'hydocurage du périmètre. Il est également indispensable de qualifier l'origine des interventions curatives (présence de graisses, contre-pentes, problèmes de structures...) et d'enregistrer, au fil des interventions préventives, le taux d'encrassement des réseaux. Ces informations, consignées dans un cahier d'exploitation, permettent de faire vivre un planning d'entretien préventif et de réduire les interventions curatives de désobstructions qui sont génératrices de nuisances (odeurs, inondations, débordements, pollutions du milieu naturel).

La gestion du curage consiste ensuite à faire évoluer les fréquences de curage préventives en fonction des désobstructions enregistrées et en fonction du taux d'encrassement relevé pendant les interventions préventives.

Les consignes d'exploitation ont été rédigées avec l'appui des services techniques de chaque commune. Ce document compilant les opérations de curage préventif est révisé périodiquement en fonction des obstructions observées ainsi qu'en fonction des travaux de réhabilitation réalisés. La dernière actualisation des consignes d'exploitation date du mois du mois de novembre 2009.

Les réseaux d'eaux usées



Mini cureuse



Camion hydrocureur

➤ Suivi des interventions

Le tableau ci-après résume le nombre d'interventions réalisées sur les réseaux des Communes :

COMMUNES	Nombres d'interventions préventives	Nombre de désobstructions (interventions curatives)
BRIANCON	29	28
CERVIERES	2	0
LA GRAVE	8	4
LA SALLE LES ALPES	12	2
MONTGENEVRE	12	4
NEVACHE	2	1
PUY SAINT ANDRE	1	0
SAINT CHAFFREY	18	6
VAL DES PRES	8	0
LE MONETIER LES BAINS	15	3
VILLAR D'ARENE	2	1
VILLARD SAINT PANCRACE	1	0
TOTAUX	110	40

Les réseaux d'eaux usées

► Analyse et orientations

Le nombre d'interventions curatives (désobstructions de réseaux) a baissé de 20% entre 2007 et 2008, après avoir baissé de 57% entre 2006 et 2007. Par ailleurs, en 2008, le nombre de désobstructions en période de forte fréquentation touristique a été faible (4 désobstructions au mois de février).

L'année 2009, consolide les bons résultats de l'année 2008 avec un total de 40 interventions curatives sur l'année et aucun débordement d'eaux usées en période touristique (*à contrario nous avons constaté un nombre important de débordement de réseaux en domaine privé au mois de Février. Ces débordement d'eaux usées étaient liés, pour l'essentiel, à un manque d'entretien*).

Le curage préventif de réseaux d'assainissement est maintenant bien maîtrisé (lieux des curages à réaliser et fréquence d'intervention). Sur l'année les "points noirs" (portions de réseaux présentant des défauts structurels et nécessitant un entretien régulier) n'ont pas généré d'interventions curatives.

Depuis l'origine du contrat, cette gestion du curage a permis de faire baisser de 42 % le nombre d'incidents

Les désobstructions répétitives de réseaux font l'objet d'une analyse des causes et conduisent à proposer à la collectivité des travaux de réhabilitation de réseaux (réseaux en amont du poste de relevage des Alberts, réseaux de Saint Blaise et Fontchristiane, réseau en bordure de Durance à Val des Prés...).

Encore beaucoup de désobstructions sont occasionnées par des accumulations de graisses dans les réseaux. Les établissements ne disposant pas de bacs à graisses et générant des nuisances sur le réseau sont communiqués aux services de la CCB.

Les réseaux d'eaux usées

› Remises à niveaux de regards

Le tableau ci-dessous récapitule, par commune, le nombre de remises à niveaux de regards réalisés :

COMMUNES	Nombre de remises à niveaux
Briançon	3
La Salle les Alpes	8
Montgenèvre	0
Le Monétier	5
Saint Chaffrey	4
Puy Saint André	0
Névache	1
Val des Prés	0
Villar d'Arène	2
La Grave	1
Cervières	0
Villard Saint Pancrace	1
TOTAL	35

Contractuellement, l'engagement de la SEERC porte aujourd'hui sur 20 remises à niveau par an. En effectuant que les remises à niveaux "urgentes" (effondrements de regards, fissurations de têtes de regards...) nous constatons que ce nombre n'est pas suffisant.

Nous suggérons à la collectivité de porter le nombre de remises à niveau à 50 par an afin de pouvoir absorber les interventions urgentes (environ 30 par an) et pouvoir y ajouter des remises à niveaux "préventives" permettant de conserver l'accès au patrimoine enterré de la collectivité (réseaux, branchements, déversoirs).

Les réseaux d'eaux usées

► Faits marquants de l'année

- **semaine 12** : Briançon - Chemin des Sagnes Remise à niveau et remplacer tampon assainissement,
- **semaine 14** : Briançon - Pont de Cervières Travaux de raccordement de Pont de Cervières,
- **semaine 17** : Val des Près - Le Champ du Pin Raccordement au réseau assainissement M. LAFFONT Julien,
- **semaine 19** : Briançon - Route de Grenoble Remplacement tampon assainissement,
- **semaine 20** : La Grave - Les Hieres Remise à niveau et remplacer tampon assainissement,
- **semaine 20** : La Grave - Le Chazelet Réfection regard,
- **semaine 20** : La Grave - Le Chazelet Remise à niveau et remplacer tampon assainissement,
- **semaine 20** : La Grave - Le Chazelet Fourniture et pose tampon 400x400,
- **semaine 21**: Saint Chaffrey - Rue de l'Eyrette Réseau assainissement réparer - Pose d'un regard Ø 800 sur réseau (présence de racines),
- **semaine 21** : Briançon - Route de Grenoble Remplacement tampon (affaissement regard face au Prorel),
- **semaine 23** : Briançon - RN 94 Remplacement tampon assainissement,
- **semaine 26** : Le Monetier Les Bains - 51 rue de la Guisane Mise en conformité du branchement,
- **semaine 27** : Briançon - Avenue de la République Réparation de réseau (présence de racines),
- **semaine 27** : Briançon - Avenue de la République Remise à niveau regard x2,
- **semaine 29** : Briançon - Rue de l'Ecole - St Blaise Réparation réseau assainissement,
- **semaine 30** : La Grave - Les Terrasses Renouvellement de 3 ml en PVC Ø 160 (réseau cassé),
- **semaine 30** : Le Monetier Les Bains - Chemin des Conchiers Remise à niveau regard,
- **semaine 32** : Le Monetier Les Bains - Le Lauzet Mise en place d'un tampon 500 x 500 sur branchement assnt M. PEETERS,
- **semaine 33** : La Salle les Alpes - Moulin Baron Fo/Po regard Ø 800 SCI Rouire Frères,
- **semaine 33** : Le Monetier les Bains - Puy Chevalier Remise à niveau regard et remplacement tampon,
- **semaine 36** : Val des Près - La Vachette Renouvellement de 21 ml en Inox de réseau EU en traversée du torrent,
- **semaine 38** : Briançon - Pramorel Présence de racines - renouvellement en PVC Ø 200,
- **semaine 38** : La Grave - Le Chazelet Réparation de réseau d'assainissement,

Les réseaux d'eaux usées

- **semaine 38** : Saint Chaffrey - 20 rue de l'Ange Gardien Fo/Po regard 400 x 400 sur réseau / point de raccordement d'un branchement,
- **semaine 39** : Le Monetier Les Bains - Route du Lauzet - Le Casset Renouvellement de branchement assainissement,
- **semaine 40** : Briançon - Rue du Pont d'Asfeld Réseau Réparation réseau assnt et reprise des branchements,
- **semaine 41** : Saint Chaffrey - Route des Queyrets Ouvrage Remise à niveau tampon,
- **semaine 41** : La Grave - Le Bourg Intervention sur tabouret de branchement Mme Faure Josette,
- **semaine 42** : Saint Chaffrey - Pont de l'Envers mise à niveau de regard,
- **semaine 43** : La Salle les Alpes - Route du Bez Remise à niveau réseau assainissement près du cimetière,
- **semaine 43** : Névache - Plampinet Remise à niveau regard,
- **semaine 44** : Briançon - 19 Route de Grenoble remise à niveau regard (face au n°19) + remplacement éléments béton + tampon,
- **semaine 44** : Névache - 20 Ville Basse Réparation de branchement assainissement M. Gery ,
- **semaine 44** : Briançon - 36 Route de Grenoble Pose regard 400 x 400 sur branchement,
- **semaine 46** : La Salle les Alpes - Descente des Choulières Extraction de 4 racines dans réseau,
- **semaine 48** : La Salle les Alpes - Rue des Peupliers Extraction d'une racine dans regard,
- **semaine 48** : Briançon - Rue du Serre Paix Extraction d'une racine dans réseau,
- **semaine 49** : Briançon - Rue René Froger Renouvellement 2 ml branchement Hopital l'Escale présence de racines,
- **semaine 50** : Briançon - Rue du Serre Paix Extraction de racines dans réseau x3,

Les postes de relèvement

› Opérations d'exploitation et de maintenance

Les postes de relèvement nécessitent une attention particulière afin d'assurer une continuité de fonctionnement. Les opérations d'entretien courantes à réaliser sont listées ci-après :

- Nettoyage de la cuve de stockage des eaux,
- Nettoyage des poires de niveau (dispositif commandant les cycles de pompage),
- Nettoyage du panier dégrilleur,
- Relève des temps de fonctionnement des pompes (permet de contrôler la performance des pompes et permet de contrôler un temps de fonctionnement homogène entre les pompes),
- Vidange périodique du carter des pompes,
- Contrôle des connexions électriques,
- Nettoyage des abords et évacuation des déchets (déchets issus du panier dégrilleur),
- Contrôles réglementaires (contrôles électriques, épreuve des ballons anti bélier, contrôles de détecteurs de gaz, contrôle levage)

› Faits marquants

Outre les interventions de renouvellement et procédures d'exploitation adaptées en 2009 et décrites au chapitre "Les évolutions à l'initiative de la SEERC", les postes de relèvement n'ont pas dysfonctionné en 2009. Plusieurs "micro coupures" de l'alimentation électrique ont été observées sur les postes de Saint Blaise et Chamandrin et ont occasionné des interventions des agents d'exploitation en astreinte sans toutefois occasionner de déversement au milieu naturel.

Suite à une plainte de l'association de quartier "Saint Blaise - Chamandrin" et à une réunion d'échange, la SEERC a procédé à l'installation de clapets anti retour **empêchant "mécaniquement" tout flux d'air entre les postes de relevage et le réseaux d'assainissement**. Si des odeurs sont encore constatées dans ces 2 hameaux, alors cette nuisance proviendra probablement des grilles pluviales qui ne sont pas toutes équipées de clapet (ces grilles pluviales sont donc des fenêtres ouvertes sur les réseaux unitaires traversant ces hameaux). Précisons que l'entretien des grilles pluviales n'est pas dans le périmètre de responsabilité de la SEERC.

En complément, les agents SEERC font signer leurs Bons de Travaux aux riverains rencontrés lors des opérations d'entretien et de maintenance afin de consigner l'absence ou la présence d'odeurs à proximité immédiate des postes de relèvement. Cette procédure a été élargie au site de la station d'épuration des Alberts. Depuis la mise en place de ce suivi, aucune nuisance olfactive ne nous a été signalée.

Les stations d'épuration

➤ Opérations d'exploitation et de maintenance, suivi analytique.

Durant l'année écoulée, les ouvrages d'épuration ont fait l'objet de contrôles réguliers, tant sur le plan du fonctionnement des divers équipements que sur leurs réglages respectifs, afin de respecter les consignes permettant d'optimiser la performance des stations suivant la variabilité des effluents entrants (concentration et flux de pollution).

Différents tests et mesures de terrain sont réalisés régulièrement sur les ouvrages :

- Taux de siccité des boues qui nous renseigne sur leurs concentrations (pourcentage de matières sèches),
- Contrôle de l'azote dans les rejets quand le niveau de rejet requiert un traitement de l'azote,
- Qualité des rejets en matière organique (Test de Guerrée).
- Contrôles périodiques et étalonnage des appareils de mesure (débitmètres, préleveurs, sondes...),
- Contrôle des chaînes de régulations...

Différentes opérations d'exploitation et de maintenance sont réalisées régulièrement sur les ouvrages, notamment :

- analyse et pilotage du fonctionnement du processus épuratoire,
- vidange des groupes électro-pompes, vérification du débit, de l'intensité et de l'isolement,
- graissage et contrôle des organes mécaniques fixes ou mobiles (roulements, paliers, transmissions, courroies, ...),
- vidange des moto-réducteurs,
- remplacement des pièces d'usure,
- remplacement des batteries ou des piles des automates,
- relève des compteurs (EDF, ...),
- contrôles réglementaires sur les installations électriques et de levage, réalisés par des organismes agréés,
- contrôle des dispositifs de sécurité (extincteurs, anti-intrusion, protection individuelle, garde-corps, arrêts d'urgence, ...),
- évacuation des déchets et des boues,
- entretien des locaux, voiries, clôtures, génie civil des ouvrages,
- tenue à jour du cahier d'exploitation,
- analyse régulière des journaux d'alarmes...

Les stations d'épuration

Le contrôle de performance de l'exploitation des stations d'épuration exige un suivi analytique fiable des effluents rejetés au milieu naturel. Les moyens de mesures et les résultats analytiques sont contrôlés périodiquement par le SATESE 05 (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), qui est un service rattaché au Conseil Général des Hautes Alpes.

Les eaux traitées rejetées au milieu naturel font l'objet, tout au long de l'année, d'un autocontrôle analytique périodique établi en concertation avec le SATESE 05.

Le nombre de contrôles périodiques est fixé par la réglementation en fonction des flux d'eaux traités. De plus, les dates de contrôles sont ajustées afin d'avoir un suivi représentatif des périodes de pointes et des périodes creuses caractérisant les stations d'épuration du Briançonnais.

L'exploitation des ouvrages de traitement peut se décomposer en 2 parties : Il faut distinguer, d'une part, les stations d'épuration pour lesquelles des réglages d'exploitation sont possibles et, d'autre part, les décanteurs digesteurs, dont les performances sont liées à la conception des ouvrages et au pompage périodique des boues.

➤ Suivi des volumes, de l'énergie consommée et des sous produits d'épuration - Briançon Pur'Alpes

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

	2005	2006	2007	2008	2009
Volume traité (m3)	3 116 030	3 145 931	3 043 974	3 461 612	3 766 000
Energie (Kwh)	527 922	419 649	368 262	771 487	2 551 905
Boues d'épuration (TMS)	975	1 033	915	783	610
Graisses (m3)	0	6	42	0	0
Refus de dégrillage (m3)	19	29	33	28	48

Les stations d'épuration

➤ Suivi des volumes, de l'énergie consommée et des sous produits d'épuration - Mongenèvre - Les Alberts

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

	2005	2006	2007	2008	2009
Volume traité (m3)	NR	33 104	35 856	53 008	32 104
Energie (Kwh)	NR	* 2451	13 616	12 159	11 191
Boues d'épuration (TMS)	NR	NR	1	4	1
Graisses (m3)	NR	NR	0	0	0
Refus de dégrillage (m3)	NR	NR	5	4	4

* Récapitulatif de la consommation énergétique de la station pour novembre et décembre 2006.

➤ Suivi des volumes, de l'énergie consommée et des sous produits d'épuration - Montgenèvre - Chef Lieu

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

	2005	2006	2007	2008	2009
Volume traité (m3)	NR	182 161	178 827	199 343	228 272
Energie (Kwh)	NR	30 044	38 694	117 702	36 290
Boues d'épuration (TMS)	NR	23	23	18	13
Graisses (m3)	NR	36	21	21	14
Refus de dégrillage (m3)	NR	10	13	12	12

Les stations d'épuration

➤ Suivi des volumes, de l'énergie consommée et des sous produits d'épuration - Puy Saint André - Clos du Vas

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

	2005	2006	2007	2008	2009
Volume traité (m3)	NR	5 772	21 540	39 140	49 280
Energie (Kwh)	NR	1 624	6 930	5 521	5 555
Boues d'épuration (TMS)	NR	NR	1	2	1
Graisses (m3)	NR	NR	0	0	0
Refus de dégrillage (m3)	NR	NR	6	4	5

Les données de l'année 2006 correspondent au cumul d'exploitation des mois d'octobre, novembre et décembre 2006.

➤ Faits marquants

Les consignes d'exploitation et les objectifs de production de boues des stations d'épuration ont été discutés et formalisés avec le SATESE 05. Les consignes d'exploitations ont été entièrement respectées en 2009 (cohérence entre la pollution traitée et la quantité de boues évacuées).

L'ensemble des bilans analytiques a été réalisé selon le planning défini par la Police de l'Eau.

Les stations d'épurations suivantes ne permettent pas (structurellement) de respecter leur norme de rejet :

Station d'épuration	Raison structurelle d'incapacité à respecter la norme épuratoire
STEP de Montgenèvre Chef Lieu	Absence de filière biologique, absence de traitement bactériologique
STEP de Val des Prés La Vachette	Drains d'infiltration colmatés et largement sous dimensionnés
STEP de Val des Prés Le Rosier	Absence de filière biologique
STEP de Névache Roubion	Drains d'infiltration colmatés, absence de filière biologique
STEP de Névache Plampinet	Absence de filière biologique, pas de traitement de finition
STEP de Puy Saint André Chef Lieu	Absence de filière biologique, pas de traitement de finition

Les travaux concrets restant à réaliser permettront de résoudre ces dysfonctionnements. Ils pourront être entrepris après l'obtention des autorisations administratives.

La qualité de l'épuration

> Introduction

La France s'est engagée au travers de ses collectivités dans un vaste programme de remise à niveau de ses systèmes d'assainissement pour se mettre en conformité avec les directives européennes relatives à la protection de l'environnement et des milieux naturels. Au niveau national, beaucoup d'investissements ont déjà été engagés mais il reste encore beaucoup à faire et l'Etat a demandé aux collectivités d'accélérer leurs démarches et s'est doté de moyens d'incitation plus coercitifs.

> Echéances de mise à niveau

Pour ce qui concerne la Communauté de Communes du Briançonnais, les échéances de mise à niveau ont été explicitées au travers de l'arrêté du 22 décembre 1994 fixant les dates et niveaux de performances des remises en conformité des systèmes épuratoires.

Cet arrêté stipule en substance que :

- **Au niveau du réseau :**
 - le réseau ne devra plus recueillir d'eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie,
 - le taux de raccordement et le taux de collecte seront respectivement d'au moins 90% et 80 %.
- **Au niveau des stations d'épuration :**
 - optimisation du traitement afin de respecter le niveau de rejet.

Cette disposition doit être appliquée sans délai.

- **Au niveau du milieu récepteur :**
 - remise en état en vue de son fonctionnement équilibré.

La qualité de l'épuration

➤ Rendement épuratoire de la station du Briançonnais

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

Bilan	Débit (m3/J)	DBO5 (Kg/J)	DCO (Kg/J)	AZOTE (Kg/J)	MES (Kg/J)
Eau Brute	10 939	1 638	3 701	379	1 965
Eau traitée	10 317	64	309	69	95
Rendement épuratoire %		96 %	92 %	82 %	95 %

L'ensemble des bilans analytiques réalisés sur la station d'épuration Pur'Alpes sont conformes. En fonction des paramètres analytiques, la pollution rejetée au milieu naturel a été réduite d'un facteur 3. En première approche, la diminution de pollution rejetée au milieu naturel est équivalente à la pollution émise par une population de 4 000 habitants.

C'est toute la biodiversité de la Durance en aval de la station d'épuration qui sera directement impactée par l'amélioration de la qualité du traitement.

➤ Rendement épuratoire de la station de Mongenèvre - Les Alberts

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

Bilan	Débit (m3/J)	DBO5 (Kg/J)	DCO (Kg/J)	AZOTE (Kg/J)	MES (Kg/J)
Eau Brute	180	65	238		118
Eau traitée	180	2	8		3
Rendement épuratoire %		97 %	97 %		97 %

Les bilans réalisés sont conformes à la norme de rejet. **La station d'épuration est largement dimensionnée pour la charge organique reçue en tête de station d'épuration.**

La station, positionnée à proximité d'un camping, est sujette à des problèmes récurrents d'odeurs. Les odeurs sont dues à des phénomènes de fermentation au niveau du digesteur. La norme de rejet n'étant pas sévère, la charge massique a été augmentée au cours de l'été 2007 ce qui a supprimé ces nuisances. (Augmentation de la concentration en boue dans le biodisque et dans le clarificateur afin de conserver un volume de boue faible dans le digesteur).

Sur 2009, les mêmes consignes d'exploitation ont été reconduites. Une consignation des Bons de Travaux des agents d'exploitation par les gestionnaires du camping a été mis en place. Depuis la mise en place de ce suivi hebdomadaire, aucun Bon de Travail ne fait état de nuisances olfactives.

La qualité de l'épuration

> Rendement épuratoire de la station de Montgenèvre - Chef lieu

La station d'épuration de Montgenèvre - Chef Lieu souffre de l'absence d'un traitement biologique. Les normes de rejet ne sont donc pas maîtrisables, notamment en période de pointe de fréquentation touristique.

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

Bilan	Débit (m3/J)	DBO5 (Kg/J)	DCO (Kg/J)	AZOTE (Kg/J)	MES (Kg/J)
Eau Brute	634	125	261	26	127
Eau traitée	625	41	101	21	40
Rendement épuratoire %		67 %	61 %	20 %	69 %

Le traitement physico-chimique est le seul traitement de cette station permettant d'abattre la pollution organique. Afin d'optimiser les rendements épuratoires, des jar tests ont été réalisés. Le changement de polymère a déjà permis d'améliorer le rendement épuratoire sur la majorité des paramètres sans pour autant satisfaire aux exigences réglementaires.

Le filtre à bande est très sensible sur cette station d'épuration car même si les anciens bassins d'aération biologique peuvent être utilisés pour stocker les boues produites, ce stockage ne doit pas être utilisé afin d'éviter les phénomènes de fermentations qui rendent les boues impropres à l'épaississement et à la déshydratation. Une maintenance régulière du filtre à bande est réalisée, une bande presseuse neuve est stockée sur la station afin de pouvoir réagir rapidement en cas de renouvellement d'urgence.

L'absence d'étage de traitement biologique, les capacités très limitées du traitement primaire (limites hydrauliques) et l'obsolescence de la filière de traitement des boues (épaississement - déshydratation) rendent cet ouvrage complètement obsolète. Le raccordement des effluents de Montgenèvre est une priorité absolue.

Le site présente également des non conformités relatives aux règles d'hygiène et de sécurité du travail. Un audit sécurité a été commandé par la SEERC afin que des mesures conservatoires soient appliquées dans l'attente de l'abandon de cette station d'épuration (abandon programmé en 2010).

La qualité de l'épuration

➤ Rendement épuratoire de la station de Puy Saint André - Chef Lieu

Le décanteur - digesteur comporte des fissures sur son génie civil et n'assure que très peu son objectif d'épuration.

Le décanteur digesteur fait l'objet de campagnes d'évacuation des boues régulières afin de limiter, au maximum, les fuites de matières en suspension.

Les bilans analytiques ne peuvent pas être réalisés (impossibilité de réaliser une mesure fiable du débit d'eau traité). Les prélèvements ponctuels mettent en évidence des non conformités systématiques en sortie d'ouvrage sur les 3 paramètres réglementaires (DCO, DBO, MES). Cette installation doit être supprimée à l'issue du raccordement de Puy Saint André - chef lieu- au système d'assainissement de Briançon.

➤ Rendement épuratoire de la station de Puy Saint André - Clos du Vas

La station d'épuration est correctement dimensionnée pour atteindre ses objectifs épuratoires.

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

Bilan	Débit (m3/J)	DBO5 (Kg/J)	DCO (Kg/J)	AZOTE (Kg/J)	MES (Kg/J)
Eau Brute	176	9	27		11
Eau traitée	176	0	5		1
Rendement épuratoire %		96 %	83 %		92 %

L'historique de l'exploitation fait ressortir des problèmes d'odeurs. Une évacuation massive des boues en fond de digesteur ainsi qu'une surveillance renforcée en période estivale a permis de supprimer les nuisances récurrentes.

➤ Rendement épuratoire de la station de Val des prés - La Vachette

Le décanteur - digesteur de La Vachette est un ouvrage ne permettant pas une surveillance poussée des rendements épuratoires. **Le traitement de finition de cet ouvrage est complètement obsolète.** Seule la décantation primaire est assurée sous réserve de pompes régulières du cône de digestion. **Le traitement biologique (pollution soluble) est impossible : Il est urgent de raccorder cette station au réseau d'assainissement de Briançon.**

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

La qualité de l'épuration

Bilan	Débit (m3/J)	DBO5 (Kg/J)	DCO (Kg/J)	AZOTE (Kg/J)	MES (Kg/J)
Eau Brute	58	26	64		33
Eau traitée	58	13	26		6
Rendement épuratoire %		49 %	60 %		82 %

Le décanteur fait l'objet d'évacuations régulières des boues produites, le poste de relèvement en tête de station fait l'objet d'une tournée régulière (vérification des temps de fonctionnement des pompes, nettoyage du panier dégrilleur...).

En accord avec les services de la Police de l'Eau, le bilan de pollution a été réalisé sans mesure de débits sur cette installation (impossible à mettre en oeuvre). Cet état de fait explique l'absence de mesures de charges dans le tableau ci-dessus.

➤ Rendement épuratoire de la station de Nevache - Village

Moyennes des résultats des bilans analytiques réalisés tout au long de l'année :

Bilan	Débit (m3/J)	DBO5 (Kg/J)	DCO (Kg/J)	AZOTE (Kg/J)	MES (Kg/J)
Eau Brute	199	38	97	4	51
Eau traitée	199	24	53	3	18
Rendement épuratoire %		37 %	45 %	30 %	64 %

Les bilans réalisés sont systématiquement non-conformes notamment sur le paramètre DBO5. La norme de rejet, imposant une concentration de 25 mg/l de DBO5 en sortie de station ne pourra être atteinte qu'après l'installation d'un traitement biologique aérobie.

En aval du décanteur digesteur, 3 étages de lits d'infiltration sont prévus pour assurer un traitement de finition. Ce dispositif est partiellement bouché et n'assure plus sa fonction. Les eaux pré-traitées by-passent donc complètement cet ouvrage.

Le SATESE 05 demande depuis plusieurs années que le décanteur digesteur soit complètement vidangé afin que le cône de digestion soit contrôlé. Cette opération a été réalisée en été 2008 (avec l'accord des autorités compétentes): La vidange de l'ouvrage a montré un bon état général du génie civil. Par contre, le cône de digestion ne permet pas de stocker efficacement les boues produites, ce qui a vraisemblablement obstrué les drains d'infiltration.

La qualité de l'épuration: la réglementation en vigueur

> Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse a engagé, en 2008, son neuvième programme.

Dans ce cadre, les aides à l'exploitation sont modifiées :

- suppression de l'Aide au Bon Fonctionnement (ABF),
- suppression de l'Aide à la Bonne Gestion des Boues,
- Prime pour Epuration : modification profonde du mode de calcul.

Concernant ce dernier point, le montant de la Prime pour Epuration n'est plus calculé sur la quantité de pollution éliminée seule. En effet, certains critères liés à la qualité du fonctionnement du système d'assainissement sont pris en compte. Parmi ceux-ci, on peut noter :

- l'efficacité de la collecte des eaux usées,
- les bonnes pratiques d'autosurveillance, tant en matière de station d'épuration que de réseau,
- la bonne gestion et élimination des sous-produits de l'assainissement, et particulièrement des boues de station d'épuration,
- la conformité de la station.

Ce nouveau mode de calcul entraîne une modification du montant de la prime pour épuration distribué par l'Agence.

> SATESE

La nouvelle Loi sur l'Eau prévoit que les Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE) n'ont plus de monopole pour aider les Collectivités en matière de gestion de leurs installations de traitement.

Il appartient donc désormais aux Collectivités de choisir l'organisme, qu'il soit public ou privé, qui les accompagnera. Ces prestations seront facturées. Néanmoins, le département prend en charge cette prestation, par l'intermédiaire du SATESE, pour les communes rurales. Votre interlocuteur du Conseil Général est à votre disposition pour vous renseigner sur la question.

> Agrément et validation de l'autosurveillance

Pour des dispositifs d'autosurveillance déjà agréés, les pratiques relatives à l'exploitation des dispositifs d'autosurveillance doivent être validées par un organisme agréé par l'Agence de l'Eau. Cette validation consiste en un audit à la charge de la Collectivité. Cet audit doit être réalisé chaque année.

La qualité de l'épuration: la réglementation en vigueur

En 2009, l'ensemble des dispositifs d'autosurveillance (Réseau et STEP) ont été audités par un organisme agréé. L'audit a conclu à la conformité de l'ensemble des dispositifs mis en place ou réhabilités par la SEERC.

La relation clients

> Les usagers du service de l'assainissement

Le contrat d'affermage identifie et répartit les usagers du service de l'assainissement selon un principe d'UNITE DE LOGEMENT. C'est ainsi que 4 catégories d'usagers ont été définies :

- les usagers domestiques, résidence permanente ou secondaire : ils constituent l'unité de référence. Une unité de logement leur est affectée.
- les usagers assurant une mission d'intérêt général (établissements scolaires, établissements hospitaliers, bâtiments communaux...) à qui sont affectés trois unités de logement.
- les usagers assurant un hébergement touristique (hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes...). Le contrat prévoit une unité de logement par tranche de 6 lits marchands.
- les autres usagers, exerçant une activité professionnelle autre que l'hébergement touristique, comme les restaurants, commerces et industries. Le contrat prévoit 2 unités de logement par usager.

> Les impayés

Le tableau ci-après reprend les taux d'impayés à fin décembre 2009 pour l'ensemble des factures datant de plus d'un an :

- perçus directement auprès des usagers quand la SEERC assure directement le recouvrement des factures sur le périmètre d'une Commune,
- reversés par les Communes quand celles-ci assurent directement le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement,
- reversés par les Trésoreries quand elles sont chargées du recouvrement des factures d'eau et d'assainissement.

Commune	% d'impayés au 31 DECEMBRE 2009
	En montant
Briançon	2,6 %
Cervièrès	4,3 %
La Grave	6,4 %
La Salle les Alpes	1,9 %
Le Môtetier les Bains	3,5 %
Montgenèvre	0,7%
Névache	8,8 %
Puy Saint André	2,3 %
Saint Chaffrey	1,2 %
Val des Prés	12,7 %
Villar d'Arène	7,7 %
Villard Saint Pancrace	0,4 %
Moyenne CCB	2,6 %

La relation clients

Le fort taux d'impayés sur Val des Prés découle de l'incompréhension des habitants à recevoir 2 factures distinctes pour le service de l'eau et de l'assainissement.

On constate enfin que le taux d'impayés est plus fort sur les communes sur lesquelles les travaux d'assainissement n'ont pas encore débuté.

Les appels clients

> Introduction

Les usagers du service public d'assainissement peuvent appeler le Centre de Relation Clientèle (C.R.C.) au 0 810 457 457 (Centre d'appel ouvert de 8H à 19H du Lundi au Vendredi et de 8H à 13H le Samedi). Pour les interventions urgentes en dehors des heures d'ouverture du C.R.C., un service d'astreinte est assuré par le biais du 0 810 757 757.

La centralisation des appels au Centre de Relation Clientèle permettent d'assurer une traçabilité des appels et permettent donc de suivre un certain nombre d'indicateurs de performance parmi lesquels :

- **Le nombre de DEMANDES D'INFORMATION et le nombre de RECLAMATIONS par commune.** *Ces indicateurs permettent notamment de mesurer et identifier les sources d'insatisfaction afin de cerner les axes d'amélioration et adapter les campagnes de communication et d'information des clients.*
- **Le TAUX DE REPONSES IMMEDIATES** apportées par le Centre de Relation Clientèle. *Cet indicateur permet de suivre le pourcentage d'appels dont la problématique a été immédiatement traitée en ligne avec le téléconseillé.*

En complément, les réclamations sont classées en 2 catégories : Les **RECLAMATIONS TECHNIQUES** (nuisances occasionnées par des travaux, des interventions, un débordement d'eaux usées, un problème d'odeurs...) et les **RECLAMATIONS CLIENTELES** (réclamations sur le montant de la facture, contestation des volumes facturés, demande de réajustement du nombre d'unités de logements...)

Les appels clients

> Typologie des appels

Le tableau ci après décrit le nombre d'appels clients par catégories d'appels pour l'ensemble des 12 communes de la Communauté de Communes du Briançonnais :

Catégorie d'appels	En %
Encaissement - Renseignements	30%
Abonnement - Renseignements	26%
Facturation - Renseignements	24%
Technique - Renseignements	14%
Facturation - Réclamations	6%
Techniques - Réclamations	3%
Encaissement - Réclamations	2%
Autres contacts	1%
Abonnements - Réclamations	0%

L'item "Encaissement - Renseignement" concerne essentiellement des demandes de mensualisations, des demandes de prélèvement automatique et dans une moindre mesure des demandes d'échéanciers.

L'item "Autres contacts" concerne des demandes d'enquêtes terrain à réaliser pour évaluer la possibilité de raccorder un terrain ou des demandes de devis pour la réalisation d'un branchement neuf. Cet item ne fait pas partie de l'analyse du précédent chapitre.

Sur les 46 réclamations "techniques", 20 concernent des débordements d'eaux usées sur réseau, 12 concernent des débordements d'eaux usées sur branchement et 6 concernent des affaissements de regards.

Les appels clients

► Suivi des RECLAMATIONS et des DEMANDES D'INFORMATIONS

Le tableau ci-après décrit le nombre de contacts clients par catégories d'appels pour les 12 communes du périmètre :

COMMUNES	Nombre de demandes d'informations	Nombre de réclamations	Nombre total de contacts	Taux de contacts
BRIANCON	135	25	160	2,5 %
LA GRAVE	180	40	220	29,2 %
LA SALLE LES ALPES	463	59	522	17,3 %
LE MONETIER LES BAINS	323	26	349	16,6 %
MONTGENEVRE	242	16	258	58,8 %
NEVACHE	93	5	98	18,5 %
VAL DES PRES	166	27	193	51,1 %
SAINT CHAFFREY	232	17	167	21,4 %
VILLAR D'ARENE	127	18	145	47,1 %
VILLARD SAINT PANCRACE	461	53	514	73,7 %
PUY SAINT ANDRE	31	4	35	16,8 %
CERVIERES	45	3	48	43,6 %
GLOBAL Communauté de Communes du Briançonnais	2498	293	2791	17,3 %

Le nombre de contacts correspond à l'ensemble des échanges entre la SEERC et les usagers du service, en contact direct, par téléphone ou par courrier.

Le taux de contacts, qui permet de comparer la réaction des usagers face à la facturation entre les différentes communes, correspond au nombre de réclamations et de demandes d'informations sur le nombre d'usagers du service.

Les contacts avec les usagers du service sont très majoritairement par voie téléphonique (76% des contacts), viennent ensuite les contacts par courrier (19%), les relations par mail et agence en ligne (3%) puis les visites au bureau de Briançon (2%).

Les contacts sont traités majoritairement par les téléconseillers du centre de relation clientèle (47% des contacts), **34% des contacts sont traités par le personnel basé à Briançon**, 19% des contacts sont traités par le service clientèle d'Aix en Provence.

Le prix du service de l'assainissement

➤ Introduction

Vous trouverez, ci-dessous, les valeurs des différents constituants tarifaires appliqués lors de la dernière facturation, ainsi que la reconstitution d'une facture type de 100 m³, pour chaque commune.

Les factures d'assainissement sont composées d'une part fixe, correspondant au tarif de l'abonnement, et d'une part variable qui est proportionnelle à la consommation d'eau de l'usager. Cette part fixe vise à rémunérer une partie des coûts fixes nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement.

➤ Les tarifs et leur actualisation

Le coefficient d'actualisation du service de l'assainissement s'applique aux valeurs de base (P_0) de la partie fixe (ou abonnement) et de la partie proportionnelle au m³ :

$$P_{\text{actualisé}} = P_0 \times K$$

Evolution du coefficient d'actualisation du service de l'assainissement :

	2005	2006	2007	2008	2009
K	1,000000	1,033900	1,058130	1,094870	1,103480

➤ Le calcul d'une facture-type de 100 m³

La part fixe, ou abonnement, est la même pour les 12 communes, alors que la part variable est différente d'une commune à l'autre.

- Le prix actualisé rémunère la SEERC.
- La surtaxe est votée par la collectivité et perçue pour son compte.
- La TVA est fixée à 5,5 %.

Ci-après, les factures type de chacune des communes (exemple pris pour un logement avec une consommation de 100 m³) sont reprises ci-après sur la base d'une année entière :

Le prix du service de l'assainissement

- **La facture type 100 m³ d'assainissement - communes de La Salle les Alpes, Le Monentier, Saint Chaffrey, Montgenèvre, Briançon, Villard Saint Pancrace**

Le prix du service de l'assainissement

	Service de l'Assainissement
	FACTURE TYPE 2009 Communes de : LA SALLE LES ALPES LE MONETIER SAINT CHAFFREY MONTGENEVRE VILLARD SAINT PANCRACE BRIANCON

Pour 1 Logement

K connu au 01/01/2009 : 1,09487
 K connu au 01/01/2008 : 1,10348

Designation	Prix Unitaire	Montant 2009	Montant 2008	Evolution 2009/2008
Part du Déléataire				
Abonnement annuel	1,2691	55,17	54,71	
Forfait Consommation (100 m3)		126,91	110,35	
		182,08	165,06	10,3%
Part de la Collectivité				
Abonnement annuel		15,67	15,67	
		15,67	15,67	0,0%
Organismes Publics				
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux de collecte		10,91	10,91	
Total H.T. Assainissement		208,66	191,64	
T.V.A. 5,5 %		11,48	10,54	
Total TTC Assainissement		220,14	202,18	8,9%
Soit le m3 TTC - hors abonnement		1,4540	1,2793	
Arrêté du 06 août 2007 du MEDAD				
Total des parties Fixes		70,84		
Total des parties Variables (120 m3)		152,29		
Taux de partie fixe du service		31,7%		

Le prix du service de l'assainissement

La facture type 100 m³ d'assainissement - communes de Villar d'Arene, Cervières, Nevache, Puy Saint André, La Grave

	Service de l'Assainissement FACTURE TYPE 2009
	Communes de : VILLAR D'ARENE CERVIERE NEVACHE PUY ST ANDRE LA GRAVE

Pour 1 Logement

K connu au 01/01/2009 : 1,09487
 K connu au 01/01/2010 : 1,10348

Désignation	Prix Unitaire	Montant 2009	Montant 2008	Evolution 2009/2008
Part du Déléataire				
Abonnement annuel		55,17	54,74	
Consommation (100 m3)	0,9931	99,31	64,56	
		154,48	119,30	29,5%
Part de la Collectivité				
Abonnement		15,67	15,67	
		15,67	15,67	0,0%
Organismes Publics				
Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux de collecte		9,43	8,95	
Total H.T. Assainissement		179,58	143,92	
T.V.A. 5,5 %		9,88	7,92	
Total TTC Assainissement		189,46	151,84	
Soit le m3 TTC - hors abonnement		1,1472	0,7755	
Arrêté du 06 août 2007 du MEDAD				
Total des parties Fixes		70,84		
Total des parties Variables (120 m3)		119,17		
Taux de partie fixe du service		37,3%		

Le prix du service de l'assainissement

La facture type 100 m³ d'assainissement - commune de Val des Prés

	Commune de VAL DES PRES Service de l'Assainissement
---	--

FACTURE TYPE 2009 Pour 1 Logement

K connu au 01/01/2009 : 1,10572
K connu au 01/01/2010 : 1,10348

Désignation	Prix Unitaire	Montant 2009	Montant 2008	Evolution 2009/2008
Part du Déléataire				
Abonnement 1er semestre 2009		27,53	27,02	
Abonnement 2em semestre 2009		27,59	27,37	
Frais de Facturation/Recouvrement sur abonnement		6,61	3,28	
Consommation 50m ³ 1er semestre	0,6358	63,58	53,22	
Consommation 50m ³ 2em semestre	0,6333	63,33	54,29	
Frais de Facturation/Recouvrement sur consommation		15,26	6,51	
		203,90	171,69	18,8%
Part de la Collectivité				
Abonnement 1er semestre 2009		7,83	7,83	
Abonnement 2em semestre 2009		7,83	7,83	
		15,66	15,66	0,0%
Organismes Publics				
Agence de l'Eau				
Modernisation des réseaux de collecte		9,43	8,95	5,4%
Total H.T. Assainissement		228,99	196,30	
T.V.A. 5,5 %		12,59	10,80	
Total TTC Assainissement		241,58	207,10	16,6%
Soit le m ³ TTC - hors abonnement		1,5994	1,2973	
Arrêté du 06 août 2007 du MEDAD				
Total des parties Fixes		77,39		
Total des parties Variables (100m ³)		126,91		
Taux de partie fixe du service		37,9%		

